



ADEPAPE 21



Association Départementale d'Entraide
des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

oo

Conseil d'Administration du 04 novembre 2021

PARTICIPANTS

Présences : 14

Mesdames Catherine FAGARD, Malika GAUTHIÉ, Fatima HRIROU, Françoise LABREGERE, Margaux LESIGNE et Fabienne PEPIN-DONAT.

Messieurs Mamadou Dian BARRY, Roland BONNAIRE, Hervé BONNAVAUD, Jean-Claude BOSSAERT, Philippe GARNIER, Claude GUILLET, Charden KIBANGOU et Gérard LLORCA.

Absences excusées : 3

Mesdames Patricia LASNIER-BINA, Cécile TRÉMEAU et Sarah YACOUBI.

ORDRE DU JOUR

I. Cooptions :

Le président propose aux élus du Conseil d'Administration de coopter 5 nouveaux adhérents afin qu'ils intègrent l'équipe des administrateurs. Il s'agit de

- Mamadou Dian BARRY
- Charden KIBANGOU
- Margaux LESIGNE
- Fabienne PEPIN-DONAT
- Sarah YACOUBI

Sarah YACOUBI est absente excusée (horaire de travail jusqu'à 20h00). Les 4 autres adhérents se présentent à l'assemblée, ensuite Il est procédé au vote.

Les 5 postulants sont élus à l'unanimité. A partir de ce jour, le CA compte 17 administrateurs élus, 9 femmes et 8 hommes dont 7 anciens de l'ASE.

II. Élection des membres du bureau :

Le président informe les participants des 8 candidatures déclarées à ce jour :

Président	Roland BONNAIRE
Vice-Présidente	Cécile TRÉMEAU
Vice-Présidente	Fatima HRIROU
Trésorier	Hervé BONNAVAUD
Trésorier-Adjoint	Gérard LLORCA
Secrétaire	Philippe GARNIER
Secrétaire-Adjoint	Jean-Claude BOSSAERT
Responsable du groupe des référents	Françoise LABREGERE

Le Président sollicite d'éventuelles autres candidatures.

Gérard LLORCA propose que notre jeune collègue, **Charden KIBANGOU** qui poursuit des études de comptabilité (Master en alternance) puisse se présenter en qualité de **2ème trésorier-adjoint**. Ce dernier accepte de s'engager sur ce poste.

Il est procédé à un vote de la liste des 9 candidatures déclarées :

Les 9 postulants sont élus à l'unanimité. A partir de ce jour, le bureau compte 9 administrateurs, 3 femmes et 6 hommes.

III. Conventions de mise à disposition :

La convention passée avec les PEP, concernant le contrat d'apprentissage de **Fatima HRIROU**, est finalisée. Celle qui prévoit la mise à disposition d'un temps de travail de 10% de psychologue est en attente.

La convention passée avec l'IDV (Institut De Vignes) de SEMUR-en-AUXOIS, concernant le temps de travail (10%) de **Fabienne PEPIN-DONAT** est en instance de signature. Celle qui prévoit la mise à disposition d'un temps de travail de 5% de psychologue est en attente.

Fabienne PEPIN-DONAT explique aux nouveaux administrateurs le statut et le fonctionnement général de l'IDV.

IV. Conférence des Présidents : en visio-conférence le 09 octobre 2021.

Le Président fait un compte-rendu succinct des débats de cette conférence, en particulier des textes des propositions de lois actuellement en discussion au parlement.

La FD des ADEPAPE de France reste très vigilante concernant la volonté des députés de la majorité de transférer la tutelle des pupilles de l'État au départements : pour l'instant, les sénateurs ont repoussé ce projet mais on sait que l'Assemblée Nationale a le dernier mot...

Un nouveau projet de loi sur la « Protection de l'Enfance » est en discussion actuellement, qui reprend, en grande partie, les termes de la proposition de loi **BOURGUIGNON** : il y est inscrit l'obligation de prise en charge des jeunes de 18 à 25 ans par les départements, avec financement compensé par l'État.

Le Président signale que le JAS, Journal des Acteurs Sociaux, peut accueillir des articles rédigés par les ADEPAPE, via la FD.

Un débat s'engage sur les différences, voire les conflits existants entre les réseau **REPAIRS** et les **ADEPAPE**. La plupart des élus regrettent cet état de fait...

V. Soirée de la réussite 2021 :

Elle se déroulera le jeudi 02 décembre 2021, au CD, salle **Henry BERGER**, 1 rue **Joseph TISSOT**, à partir de 18h00. La salle est mise gracieusement à notre disposition et le buffet nous est offert.

Le Président fait part d'une proposition de Françoise LABREGERE, concernant le montant des récompenses attribuées aux jeunes lauréats : considérant qu'il y a autant de mérite à obtenir un CAP ou un BAC, voire une licence, les administrateurs décident, à l'unanimité, que le chèque sera le même pour tous, soit **150 €**.

VI. Informations et questions diverses :

Rappel : la commission « Fiches-Actions » se réunira le **jeudi 18 novembre 2021**, à 18h00, à la MDA, salle 101.

L'ODPE, Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance se réunira le 16 décembre 2021, au CD, salle **Henry BERGER**, de 14h30 à 17h00.

Claude GUILLET, Président de l'Acodège, informe les administrateurs que nos jeunes adhérents pourront être accueillis au sein de l'Auto-École sociale de cette association. L'ADEPAPE 21 va prendre contact avec le responsable de l'Auto-École sociale de l'Acodège afin de préparer une convention de partenariat.

Nouveau projet « 3A+ » :

La Touline des Apprentis d'Auteuil et l'ADEPAPE 21 préparent un projet intitulé « **3A+** » sur l'hébergement d'urgence (10 logements), sur le territoire de la Métropole Dijonnaise. Les 2 associations présenteront, ensemble, un document de travail à Monsieur **Maurice TUBUL**, haut commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bourgogne-Franche Comté, le mercredi 10 novembre, à 10h00, à DIJON.

Don suite au décès de Monsieur Maurice DUROVRAY, père de **Patrice DUROVRAY**, Directeur Général de l'Acodège : Le Président lit un courrier que lui a adressé **Patrice DUROVRAY**. Un don de 665 € est fait à notre association. Le Président fera un courrier de remerciement au nom de tous les administrateurs et adhérents de l'ADEPAPE 21.

A 20h30, le Président clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Roland BONNAIRE

Centre Maternel
Talant



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



FONDATION
DU GRAND ORIENT DE FRANCE
Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 12 février 1987



LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR



Retrouvez la ligue de l'enseignement

